



BULLETIN DE VOTE COLLEGE N°3

1 – ELECTION DES MEMBRES DU SYNDICAT DU COLLEGE 3

Vous votez pour élire les 27 syndics du collège n°3, répartis dans 10 groupes (de n°13 à n°22).

GROUPE N°13	ELECTION 1 TITULAIRE – 1 SUPPLEANT	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 2 CASES
	PIEROT Michel	
	ROUCH Jérôme	
	SANCHEZ François	

GROUPE N°14	ELECTION 2 TITULAIRES	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 2 CASES
	DANY Jean-Claude	
	GONTIER Alexandra	
	LAUZIER Clément	
	RECORDIER Michel	
ELECTION 1 SUPPLEANT		
NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 1 CASE	
	BON Philippe	
	RIMBERT François	

GROUPE N°15	ELECTION 2 TITULAIRES – 1 SUPPLEANT	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 3 CASES
	ALARCOS Cédric	
	FABRE ROUSSEAU Vincent	
	LEYDIER Daniel	
	ROUX André	

GROUPE N°16	ELECTION 2 TITULAIRES	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 2 CASES
	ALARCOS Antonio	
	COSTA Helen	
	REY Franck	
	SOARD Valentin	
	VANDERSTEEN Guillaume	
	ELECTION 1 SUPPLEANT	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 1 CASE
	MARTIN Jean-Paul	

GROUPE N°17	ELECTION 2 TITULAIRES – 1 SUPPLEANT	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 3 CASES
	CLAUDEL Sébastien	
	POINT Stéphane	
	SALVADORI Jean-Marie	

GROUPE N°18	ELECTION 2 TITULAIRES – 1 SUPPLEANT	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 3 CASES
	BERNARDINI Corinne	
	BONNET Louis	
	CHARRASSE Geoffrey	
	CONSTANT REYMOND Stephan	
	GRETER Guillaume	
	JACQUET Olivier	
	VAYSON Mickael	

GROUPE N°19	ELECTION 1 TITULAIRE	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 1 CASE
	BRES Michel	
	LIFFRAN Joel	
	ELECTION 1 SUPPLEANT	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 1 CASE
	LATOURE Julien	

GROUPE N°20	ELECTION 1 TITULAIRE	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 1 CASE
	SALIGNON Rémy	
	ELECTION 1 SUPPLEANT	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 1 CASE
	LAMBERTIN Georgia	

GROUPE N°21	ELECTION 2 TITULAIRES	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 2 CASES
	BERNARD André	
	TRAMIER Brigitte	
	ELECTION 1 SUPPLEANT	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 1 CASE
	MAZOYER Sébastien	

GROUPE N°22	ELECTION 2 TITULAIRES – 1 SUPPLEANT	
	NOM DES CANDIDATS	COCHEZ ENTRE 0 ET 3 CASES
	BRUN Yves	
	GUERIN Edouard	
	MAILLET Frédéric	
	USSEGLIO Thierry	

Tournez la page



2 – AUTRES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

Pour chaque encadré, cochez 0 ou 1 case.

Approuvez-vous le principe et le montant de l'indemnité :

- du Président (75 % de l'indemnité d'un maire d'une commune de 10 à 20 000 habitants) ;
- du Vice-Président (75% de l'indemnité d'un adjoint d'une commune de 10 à 20 000 habitants) ?

OUI

NON

Approuvez-vous le principe et le montant de l'indemnité de l'Administrateur Provisoire pour la période du 01/01/2023 au 22/06/2023 (75 % de l'indemnité d'un maire d'une commune de 10 à 20000 habitants) ?

OUI

NON

Approuvez-vous la délégation de compétence au Conseil Syndical pour un positionnement sur les futures demandes de distraction portant sur moins de 7% du périmètre ?

OUI

NON

Approuvez-vous que le montant maximum des emprunts pouvant être voté par le conseil syndical soit fixé à 700 000 € ?

OUI

NON

Toute rature, marque, inscription, en dehors des cases à cocher, annule le bulletin.